

PLAN DE SITUATION - Echelle : 1 / 25000

Localisation du siège de l'exploitation

EARL LA MAISON NEUVE
 "La Maison Neuve" Vritz
 44540 - VALLONS DE L'ERDRE
 Mickaël JEANNEAU

PLAN D'EPANDAGE DE LISIER

Effluents provenant du site d'élevage suivant :

● "La Maison Neuve" - Vritz - 44540 - VALLONS DE L'ERDRE

TERRAINS PROVENANT DE L' EXPLOITATION DE :

EARL DES SAPINS
 "La Maison Neuve"
 Vritz
 44540 - VALLONS DE L'ERDRE

CONTACT :
 Mickaël JEANNEAU
 06.71.61.97.39
 earlsapins.44@orange.fr

SIGNATURES POUR ACCORD :

EARL LA MAISON NEUVE

EARL DES SAPINS

Plans établis par :

2, rue Amédéo Avogadro
 49070 - BEAUOUZE
 02.41.72.14.16
 contact@impact-environnement.fr

Références internes

Numéro d'affaire : 002686
 Date : nov-19
 Chargé d'études : SD

EARL LA MAISON NEUVE "La Maison Neuve" Vritz 44540 - VALLONS DE L'ERDRE				SYNERGIS ENVIRONNEMENT IMPACT ET ENVIRONNEMENT				2, Rue Amédéo Avogadro 49070 - BEAUCOUZE 02.41.72.14.16 <contact@impact-environnement.fr				N° Affaire : 002686 Date : nov.-19 Chargé d'études : SD			
Mises à disposition : EARL DES SAPINS "La Maison Neuve" Vritz 44540 - VALLONS DE L'ERDRE				Mickaël JEANNEAU 06.71.61.97.39 earlsapins.44@orange.fr				NATURE DES CULTURES TL Terres labourables STH Surface toujours en herbe				APTITUDE A L'EPANDAGE nulle classe 0 moyenne classe 1 bonne classe 2			
HT	FP	PJ	CA	PTS	BO	RPE	Surface potentiellement épanachable après exclusions réglementaires		Motifs d'exclusions réglementaires	Exclusion pédologique		Sols aptes à l'épandage		Surface suppl. épanachable	Surface non épanachable pâturée
CE	ZH	AU	ZN	PA	BA	SNE	T.L	S.T.H		Sols non aptes à l'épandage		classe 1	classe 2		
PE	VG	Gel	SUP	BA	SNE		Surface épanachable / nature culture								
Page	Ilot	Commune / Commune nouvelle (commune déléguée)	Section	N° parcelle	Exploitant	Surface initiale	T.L	S.T.H							
1	9	VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ)	219YL	4p	EARL DES SAPINS	14,81	13,08		HT-CE			13,08		0,82	
	10	"	219ZB	43	"	5,87	5,87					5,87			
	13	"	219YL	1	"	2,36	2,15		CE			2,15			
	14	"	219ZB	26	"	1,20	1,20					1,20			
	15	"	219YL	29	"	3,78	3,66					3,66			
	16	"	219YI	21	"	6,14	5,66		HT			5,66	0,48		
	17	"	"	6	"	10,28	9,17		HT-CE			9,17	0,82		
	18	"	219YL	23	"	4,69	4,41		CE			4,41			
	19	"	219YI	23	"	3,44	2,27		HT			2,27	0,92		
TOTAL page 1						52,57	47,47	0,00		0,00	47,47	0,00	3,04	0,00	
2	1	VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ)	219ZA	6p-5p-42-41p-43p-670p-44-17-18-15-14-4	EARL DES SAPINS	27,66	23,33	3,07	HT-CE			26,40		0,85	
	2	"	219ZC	36	"	2,25	2,25					2,25			
	3	"	"	31	"	4,19	3,77		HT			3,77	0,42		
	4	"	"	45p-46-39-27-28-30	"	35,24	31,90	0,92	HT-CE			32,82	0,49	1,69	
	5	"	219ZB	6	"	1,03		0,30	HT		0,30	0,00		0,73	
	8	"	219ZC	42-43	"	4,52	3,58		HT-CE			3,58	0,60		
	11	"	219ZA	20	"	0,79		0,79		ZH	0,79	0,00			
	12	"	219ZC	12	"	1,42		0,00				0,00		1,42	
	20	"	219ZA	23-24-25-26-27	"	19,73	18,87			ZH	17,36	1,51	0,86		
TOTAL page 2						96,83	83,70	5,08			18,45	70,33	0,00	3,22	3,84
3	6	VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ)	219ZD	1-2-3	EARL DES SAPINS	15,01	15,01					15,01			
	7	"	219ZE	40-41-42	"	11,50	11,50					11,50			
	21	LE PIN	ZS	22-23	"	15,85	14,88		CE			14,88			
TOTAL page 3						42,36	41,39	0,00			0,00	41,39	0,00	0,00	0,00
TOTAL						191,76	172,56	5,08			18,45	159,19	0,00	6,26	3,84

Surface réglementairement épanachable (épandage à plus de 100 m des habitations tiers)	177,64	hectares
Surface inapte à l'épandage suite aux repérages des zones hydromorphes	18,45	hectares
Surface apte à l'épandage	159,19	hectares
Surface complémentaire réglementairement épanachable* (épandage à plus de 50 m des habitations tiers)	6,26	hectares
Surface totale à l'épandage	165,45	hectares
Surface non épanachable pâturée	3,84	hectares

QUELLES SONT LES DISTANCES A RESPECTER ?

Distances réglementaires pour l'épandage des effluents liquides, fumiers et litières des élevages hors-sol (volailles, porcs, bovins, veaux à l'engrais)

Distances réglementaires minimales et délai maximal d'enfouissement après épandage									
	Lisier et purins avec dispositif permettant l'injection directe dans le sol		Fumier bovins et porcins compact non susceptibles d'écoulement, après un stockage d'eau minimum deux mois		Autres fumiers. Lisiers et purins. Fientes à plus de 65% de matière sèche. Effluents d'élevage après un traitement visé à l'article 28 et/ou atténuant les odeurs à l'efficacité démontrée selon les protocoles établis dans le cadre de l'étude Sentoref 2012 réalisée par le Laboratoire National de métrologie et d'essais. Digestats de méthanisation. Eaux blanches et vertes non mélangées avec d'autres effluents. (1)		Compost élaboré	Autres cas	
	Distance minimale	Délai maxi d'enfouissement	Distance minimale	Délai maxi d'enfouissement	Distance minimale	Délai maxi d'enfouissement	Distance minimale	Distance minimale	Délai maxi d'enfouissement
Habitations ou locaux occupés par des tiers Stades, terrains de camping agréés (sauf terrain de camping à la ferme)	15 m	Immédiat	15 m	24 h	50 m	12 h	10 m enfouissement non imposé	100 m	12 h

(1) En cas d'injection directe dans le sol, la distance minimale est ramenée à 15 mètres. Pour un épandage avec un dispositif de buse palette ou de rampe à palettes ou à buses, cette distance est portée à 100 mètres.

L'épandage des effluents d'élevage et des produits issus de leur traitement est interdit à moins de :	
Berges des cours d'eau	35 m (10 m*)
Points d'eau destinés à l'alimentation humaine	50 m
Zones de baignade et plages (2)	200 m
Pisciculture – Zone conchylicoles	500 m

10 m* : l'épandage en bordure de cours d'eau est réduit à 10 m si une bande de 10 m enherbée ou boisée ne recevant aucun intrant est implantée de façon permanente en bordure des cours d'eau.

(2) Le préfet peut réduire cette distance jusqu'à 50 m pour l'épandage de composts élaborés.

TOUT EPANDAGE SUR LES JACHERES OU TERRES INCULTES ET SUR LES SOLS INONDES OU DETREMPES EST INTERDIT

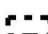
**CARTE DE LOCALISATION
DES PARCELLES D'EPANDAGE**
- page 1/1 -
EARL DES SAPINS
"La Maison Neuve"
Vritz
44540 - VALLONS-DE-L'ERDRE

Légende

Ilots

 EARL DES SAPINS

Administratif


 Limites communales

Milieu naturel

 ZNIEFF de type 1

 ZNIEFF de type 2

 ZICO

 Natura 2000 (ZPS)

 Natura 2000 (SIC)

Captages

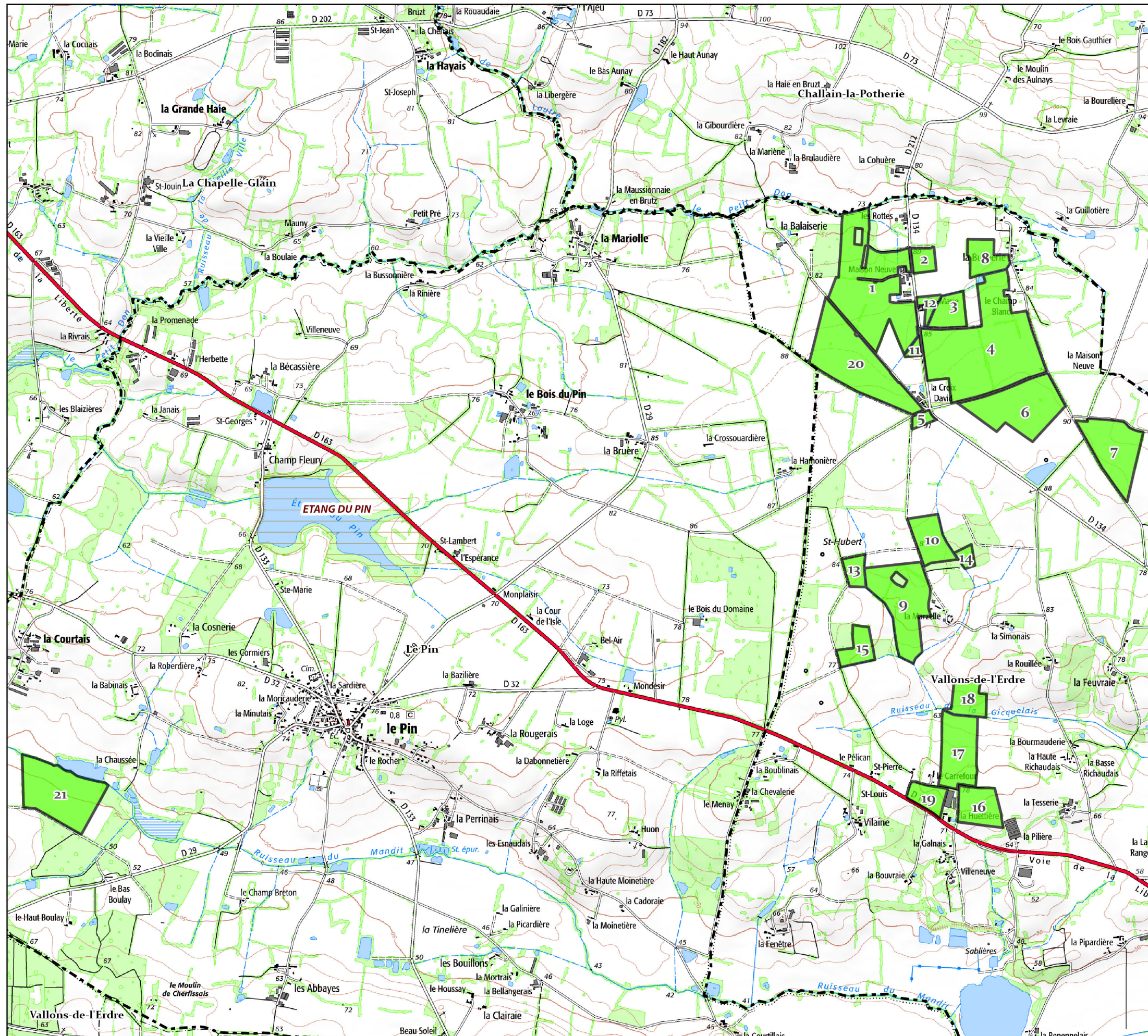
 Captages

 Périmètre de protection immédiat

 Périmètre de protection rapproché sensible

 Périmètre de protection rapproché

 Périmètre de protection rapproché comp.



Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
Source de données : Photopacs exploitants
Auteur : SD

ETUDE : Plan d'épandage EARL LA MAISON NEUVE

N° Affaire : 002686

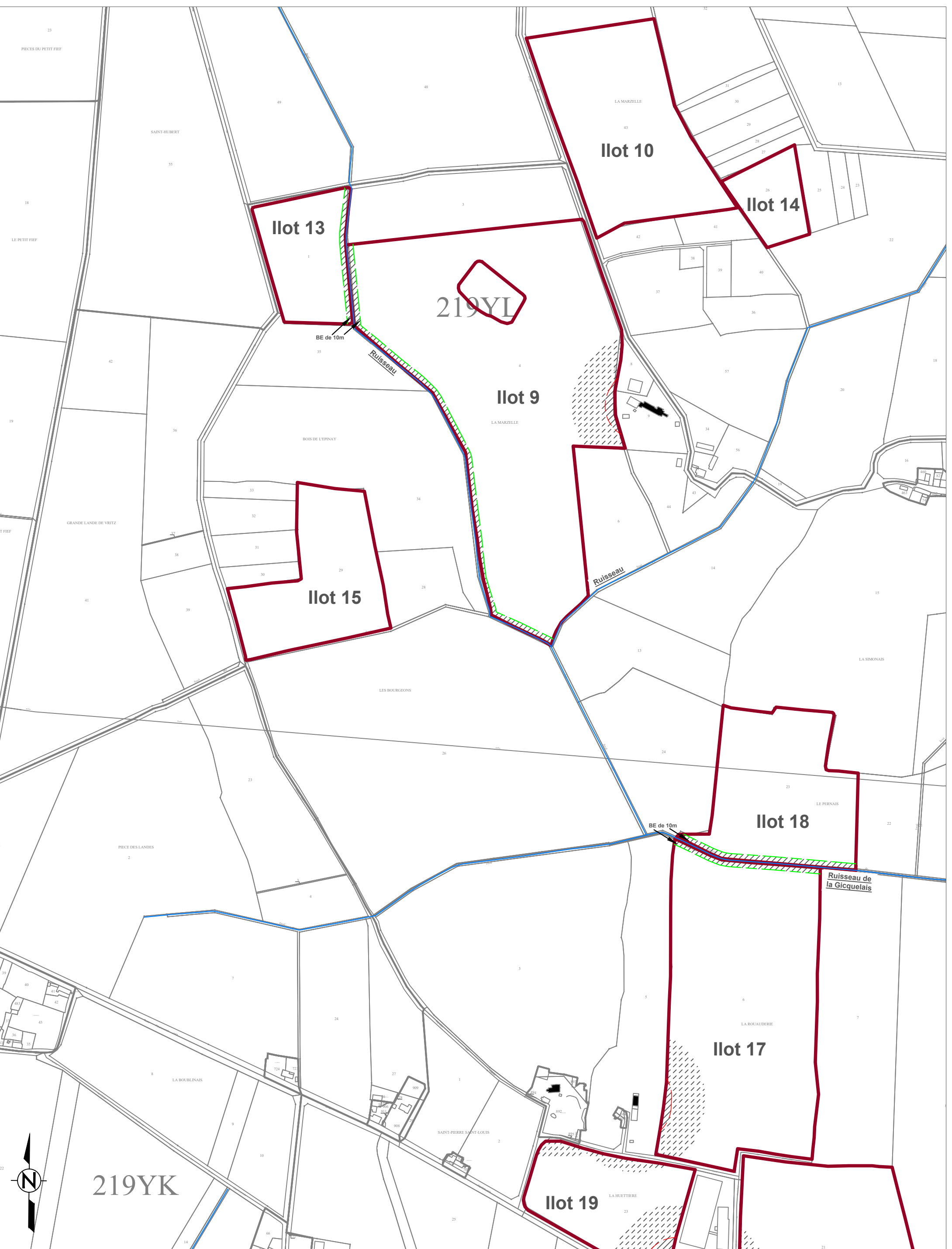
Client : EARL LA MAISON NEUVE

ECHELLE : 0 250 500 750 Mètres
1:25 000

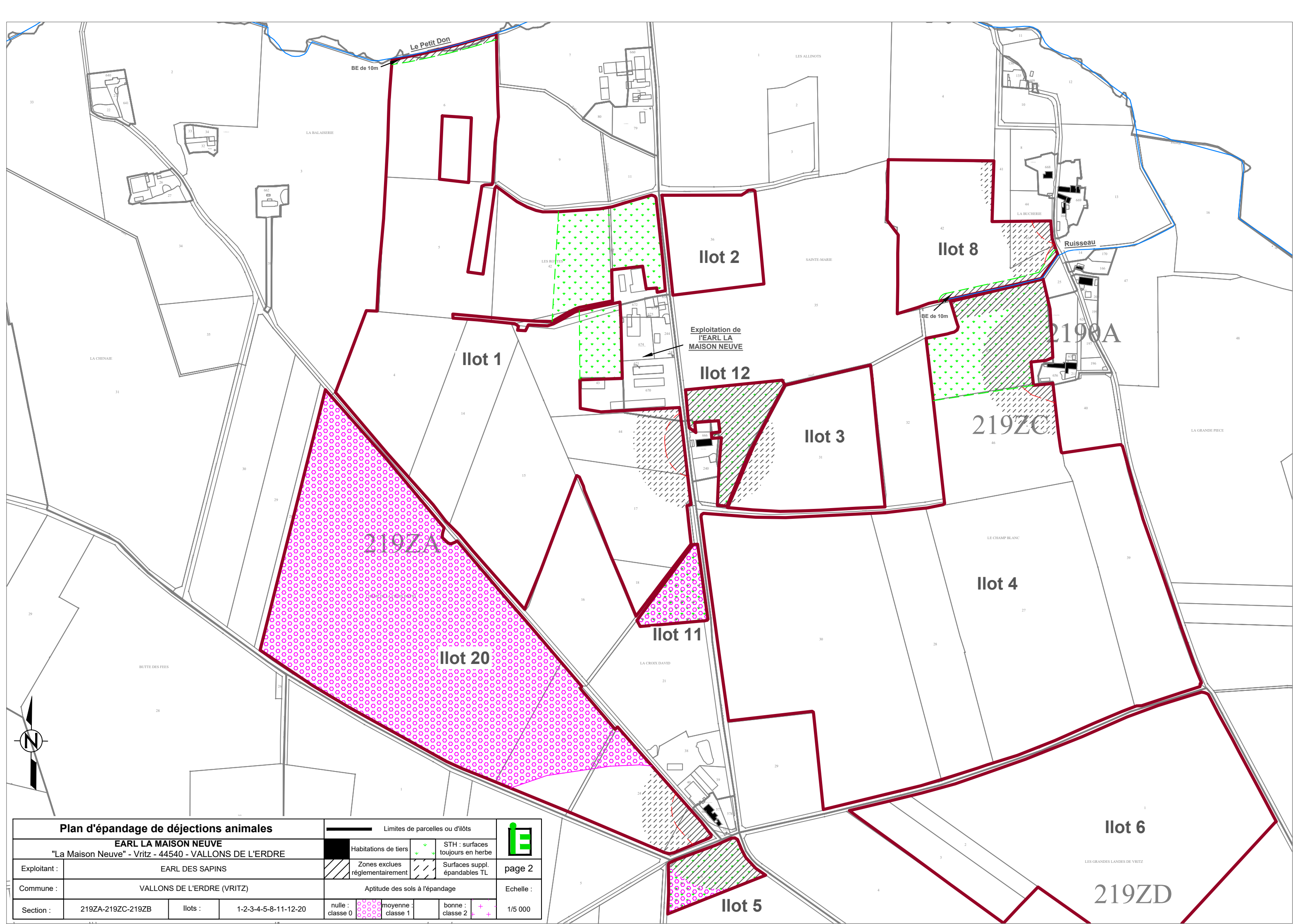
Seule l'échelle métrique est garantie

DATE : 03/09/2019





Plan d'épandage de déjections animales		Limites de parcelles ou d'ilôts		
EARL LA MAISON NEUVE "La Maison Neuve" - Vritz - 44540 - VALLONS DE L'ERDRE		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL DES SAPINS	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 1
Commune :	VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ)	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	219YL-219ZB-219YI	Ilots :	9-10-13-14-15-16-17-18-19	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2



Plan d'épandage de déjections animales

EARL LA MAISON NEUVE

"La Maison Neuve" - Vritz - 44540 - VALLONS DE L'ERDRE

Exploitant : EARL DES SAPINS

Commune : VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ)

Section : 219ZA-219ZC-219ZB Ilots : 1-2-3-4-5-8-11-12-20

— Limites de parcelles ou d'ilôts

■ Habitations de tiers ✓ STH : surfaces toujours en herbe
 ▨ Zones exclues réglementairement ▨ Surfaces suppl. épandables TL

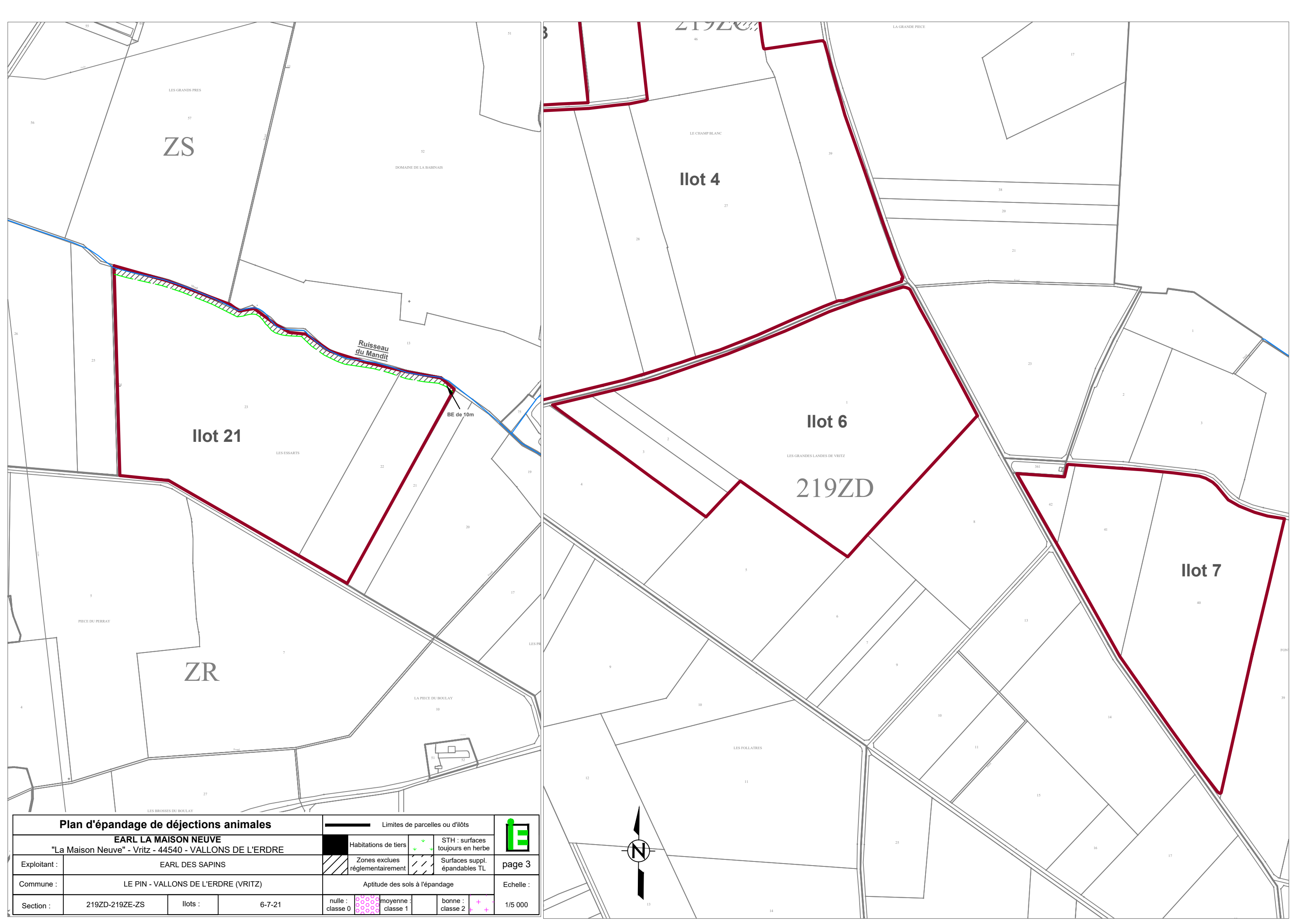
Aptitude des sols à l'épandage
 nulle : classe 0 moyenne : classe 1 bonne : classe 2



page 2

Echelle :

1/5 000



Plan d'épandage de déjections animales		Limites de parcelles ou d'ilôts		
EARL LA MAISON NEUVE "La Maison Neuve" - Vritz - 44540 - VALLONS DE L'ERDRE		Habitations de tiers	STH : surfaces toujours en herbe	
Exploitant :	EARL DES SAPINS	Zones exclues réglementairement	Surfaces suppl. épandables TL	page 3
Commune :	LE PIN - VALLONS DE L'ERDRE (VRITZ)	Aptitude des sols à l'épandage		Echelle :
Section :	219ZD-219ZE-ZS	Ilots :	6-7-21	1/5 000
		nulle : classe 0	moyenne : classe 1	bonne : classe 2

CARTE PEDOLOGIQUE

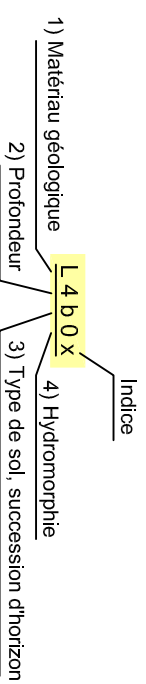
EARL LA MAISON NEUVE

"La Maison Neuve" - Vritz
44540 - VALLONS DE L'ERDRE



LEGENDE GENERALE

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :



1) Une lettre majuscule pour la roche-mère

L : limons éoliens
S : formations schisteuses
Sa : altérites de formations schisteuses
P : alluvions anciennes (Pliocène marin)
V : alluvions modernes

2) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'horizon d'altération:

1 : horizon C apparaissant à moins de 20 cm
2 : horizon C apparaissant entre 20 et 40 cm
3 : horizon C apparaissant entre 40 et 60 cm
4 : horizon C apparaissant entre 60 et 90 cm
5 : horizon C apparaissant entre 90 et 120 cm
6 : horizon C apparaissant à plus de 120 cm

3) Une lettre minuscule pour la succession d'horizons:

b : Brunisol (sol brun)
f : Néoluvisol (sol faiblement lessivé)
l : Luvisol (sol lessivé)
d : Luvisol dégradé (sol fortement lessivé)
r : Rankosol (sol superficiel)
g : Redoxisol (sol de zones humides)
v : Fluvisol (sol d'apport alluvial)

4) Un chiffre pour la profondeur d'apparition de l'hydromorphie :

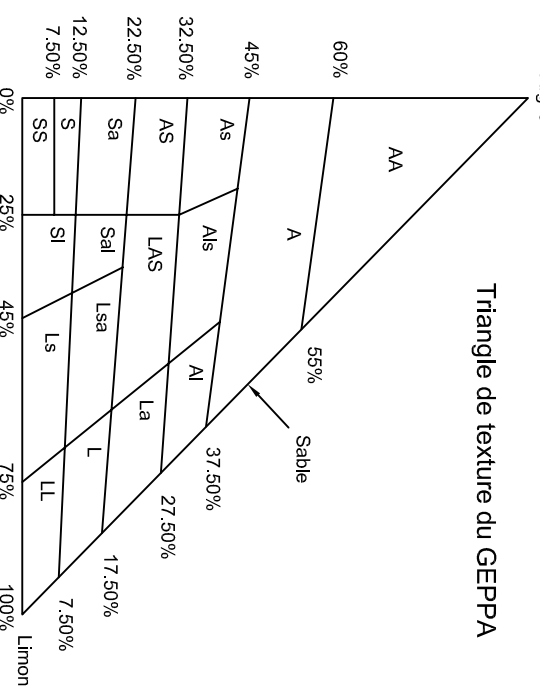
0 : sain
1 : quelques tâches au-delà de 70 cm
2 : tâches au-delà de 50 cm
3 : nombreuses tâches au-delà de 30 cm
4 : quelques tâches dès la surface
5 : nombreuses tâches dès la surface
6 : matrice de l'horizon de surface réduite

INDICES :

s : plus sableux en surface
(x) : caillouteux en profondeur
x : caillouteux dès la surface
a : plus argileux

Argile

Triangle de texture du GEPPA



Très lourde :

AA : d'argile
A : argileuse

Lourde :

As : d'argile sableuse
Als : d'argile limono-sableuse
Al : d'argile limoneuse
AS : argilo-sableuse
LAS : limono-argilo-sableuse
La : de limon argileux

Moyenne sableuse :

Sa : de sable argileux
SaI : de sable argilo-limoneux

Limoneuse :

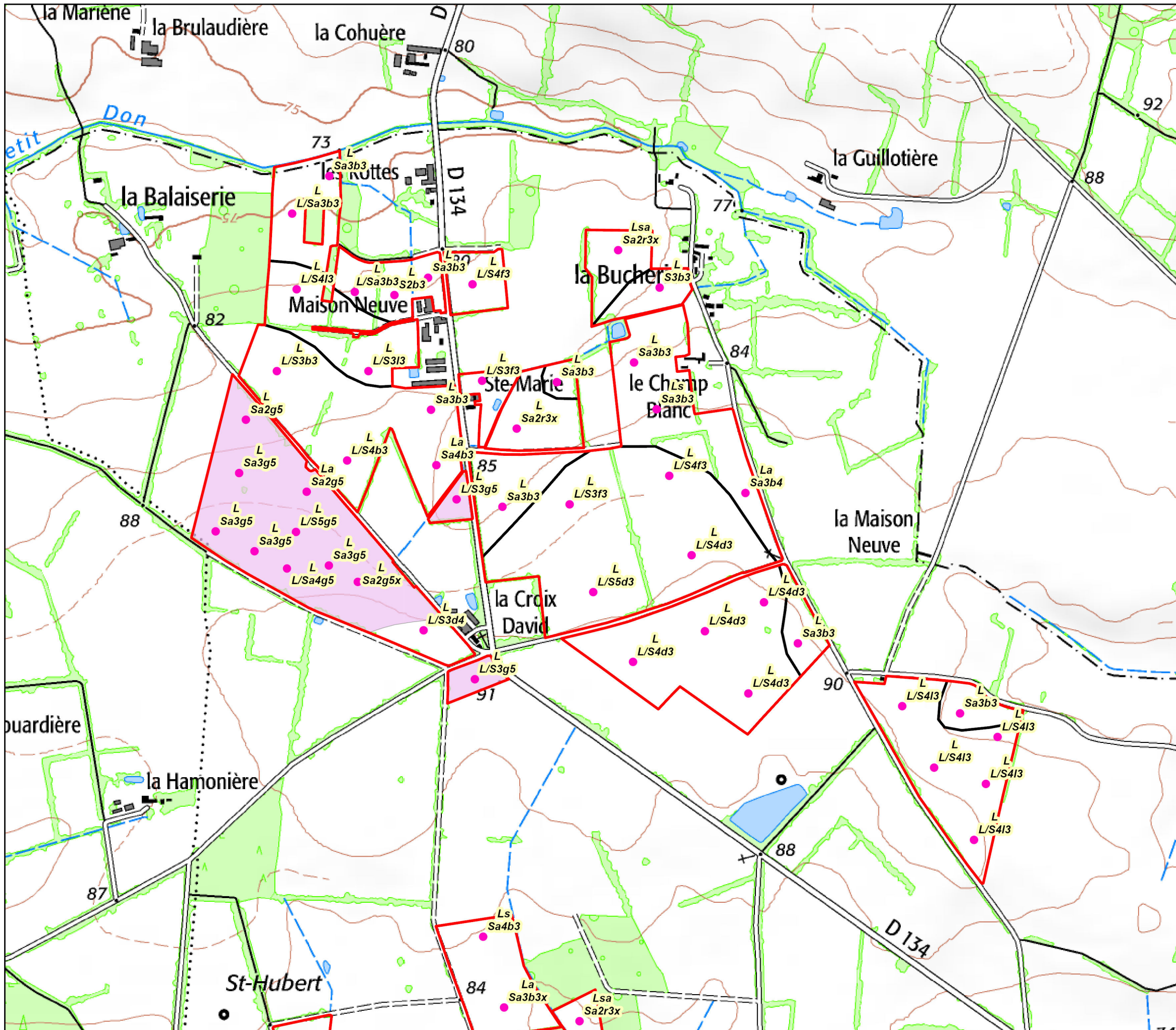
Lsa : de limon sablo-argileux
L : limoneuse
LL : de limon

Légère :

S : sableuse
SI : de sable limoneux
LS : de limon sableux

Très légère :

SS : de sable



CARTE PEDOLOGIQUE
Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 1/2

EARL DES SAPINS
"La Maison Neuve"
 Vritz
 44540 - VALLONS-DE-L'ERDRE

Légende

- EARL DES SAPINS
 - Sondages pédologiques réalisés
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- Bonne
 - Moyenne
 - Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :
 Texture du sol en surface La Indice
S 4 b 0 x

1) Matériau géologique 4) Hydromorphie
 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en octobre 2019
 Auteur : SD



ETUDE : Plan d'épandage EARL LA MAISON NEUVE

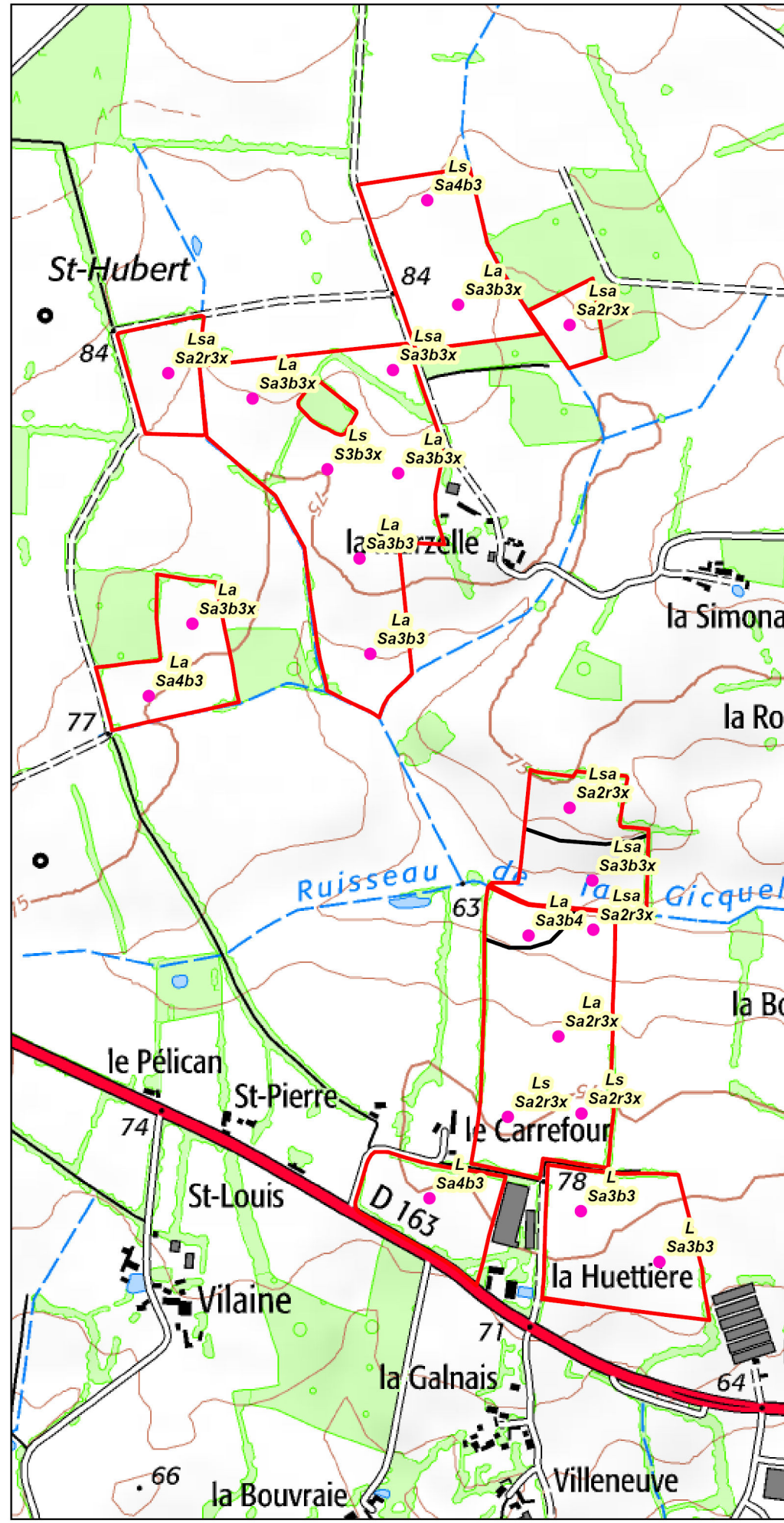
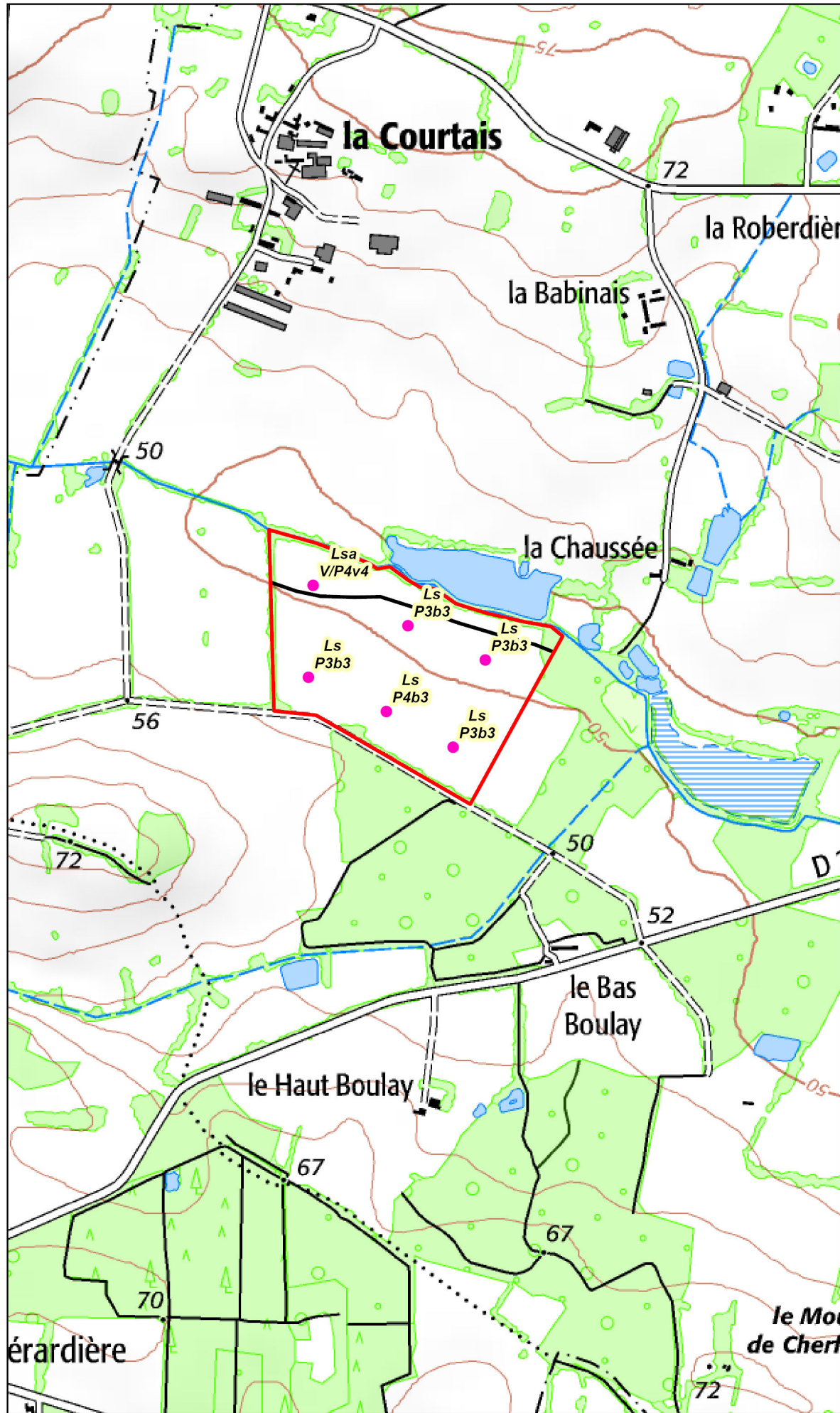
N° Affaire : 002686 **Client :** EARL LA MAISON NEUVE

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1:10 000

DATE : 12/11/2019





CARTE PEDOLOGIQUE
Evaluation de l'aptitude à l'épandage
 Page 2/2

EARL DES SAPINS
 "La Maison Neuve"
 Vritz
 44540 - VALLONS-DE-L'ERDRE



Légende

- EARL DES SAPINS
 - Sondages pédologiques réalisés
 - Zones non épandues (captages, inondables, gel)
 - Limites pédologiques
- Aptitude des sols**
- Bonne
 - Moyenne
 - Nulle

TYPE DE SOL

Chaque unité de sol se caractérise par une suite de type :
 Texture du sol en surface Indice

1) Matériau géologique 4) Hydromorphie
 2) Profondeur 3) Type de sol, succession d'horizon

La texture du sol en surface (0 à 30cm de profondeur) fait référence au triangle des texture du GEPPA

Fond cartographique : carte IGN au 1/25000 ème
 Source de données : Terrain effectué en octobre 2019
 Auteur : SD



ETUDE : Plan d'épandage EARL LA MAISON NEUVE

N° Affaire : 0024686 **Client :** EARL LA MAISON NEUVE

ECHELLE : 0 125 250 500 Mètres

Seule l'échelle métrique est garantie 1 : 10 000

DATE : 12/11/2019

